Espace réservé au club	Dossier traité par :	Heure :

TCGM
Tire Clous du Grand Manti
Grimpe en Grésivaudan

Bulletin d'adhésion
2023-2024
valable du 1er septembre 2023 au 31 août 2024

GRIMPEURS AUTONOMES

14-99 ans

Contact : secretaire@tcgm.fr

Les grimpeurs doivent justifier d'un niveau minimum vérifié par une validation d'acquis.

L'inscription ne sera effective qu'une fois votre dossier complet reçu et validé

**** A remplir en MAJUSCULES ****

Nom :	❒ **F** ❒ **M**	**Téléphone :**
Prénom :	**Mail :**	
Date de naissance : **Lieu de naissance:**	**Contact en cas d'urgence** Prénom Nom : Téléphone : ❒Conjoint(e) / ❒Responsable Légal(e) / ❒Ami(e) / ❒Enfant	
Adresse :		

J'autorise l'affichage par le club de ma **photo** sur le site web ou les réseaux sociaux ❒ **Oui** ❒ **Non**	J'autorise **le club** à m'envoyer par mail de l'information en dehors des activités propres du club ❒ **Oui** ❒ **Non**	J'autorise **Vertic'O** à m'envoyer par mail de l'information en dehors des activités propres du club ❒ **Oui** ❒ **Non**

Créneaux accessibles en libre	**Lundi : 20h30 - 22h00 :** Pan Saint-Vincent de Mercuze **Mercredi : 19h00 - 22h30 :** Gymnase du Collège du Touvet **Vendredi : 20h30 - 22h30 :** Gymnase du Collège du Touvet	**Total :** **A + B – C =**
Adhésion au club	❒ **112 € (sans licence FFME)** ❒ **107 € (avec licence FFME)**	**A =** *(part obligatoire)*
Licence FFME *(obligatoire pour les compétiteurs)* Options d'assurance FFME Activités supplémentaires FFME	❒ **adulte : 73,25 €** ❒ **- de 18 ans : 60,75 €** ❒ **famille [1] : 44,75 €** **d'ici le 31 août 2023** ❒ **Base + : 3 €** ❒ **Base ++ : 10 €** ❒**Ski de piste : 5 €** / ❒**Slackline : 5 €** / ❒**Trail : 10 €** / ❒**VTT : 30 €**	**B =**
Réduction (ou autre moyen de paiement)	❒ Adhérent 2 (10€) ❒ Adhérent 3 ou + (20€) ❒ Demandeur d'emploi (15€) [2] ❒ Tatoo [3] (60€) : n°: ❒ Pass Région [3] (30 €) n° : ❒ Pass'Sport [3] (50€) n°:	**C =**

[1] tarif famille pour le 3ème adhérent [2] sur présentation d'un justificatif pôle emploi lors de l'inscription [3] Pour toute aide, un chèque de caution est demandé lors de l'inscription ; si numéro ou identifiant non reçu avant le 31 décembre, le chèque de caution sera encaissé

Mon inscription peut être traitée car j'ai fourni :

❒ **Le bulletin d'inscription recto – verso complété et signé**

❒ **Un certificat médical de moins de 3 ans pour les adultes**

❒ **Si licence FFME, a minima bulletin n°1 avec questionnaire santé "adulte" ou "jeune" pour renouvellement licence**

❒ **Le règlement (chèque(s) à l'ordre de TCGM) – inscrire Prénom NOM au dos**

Pour les mineurs : ❒ attestation "santé" signée (si et seulement si j'ai répondu "NON" à toutes les questions du questionnaire "santé") ❒ Un certificat médical de moins de 3 ans (si 1 seule réponse "OUI" au questionnaire "santé" est cochée)

Conditions d'adhésion

- Le club d'escalade les Tire-Clous du Grand Manti - Grimpe en Grésivaudan (TCGM), est une association sportive régie par la loi de 1901, agréée pour l'escalade par Jeunesse et Sports (n° 3807036) et affiliée à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (n°38095). Elle fonctionne grâce à l'investissement de bénévoles.
- Le règlement intérieur permet de vous informer sur le fonctionnement du club et le déroulement de ses activités. Il est disponible sur le site internet du club : https://www.tcgm.fr/
- **Toute adhésion entraîne l'acceptation pleine et entière du règlement intérieur de l'association et du règlement propre aux structures et locaux sportifs où se déroulent les activités du club** (cours, créneaux libres, compétitions, manifestations) par tous les membres de l'association ou leur représentant légal sans exclusion.

Procédure d'adhésion. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte à l'exception du **certificat médical qui doit être fourni avant la première séance.**

L'inscription est ferme, il n'y a pas de séance d'essai.

En cas de désistement pour raisons médicales ou pour cause de déménagement, un remboursement partiel est accordé sur présentation de justificatifs. Est remboursé le coût de l'inscription au prorata du temps restant sur l'année. Le coût de l'adhésion et de l'assurance n'est pas remboursé.

En cas de désistement pour toute autre raison, il n'y a pas de remboursement.

Paiement de l'inscription:
Règlement par chèque de la totalité du montant à l'inscription ou en 3 chèques encaissés en septembre, octobre et novembre.
L'édition d'une facture peut être générée par l'adhérent depuis son espace personnel sur le site (www.tcgm.fr) à condition que le règlement ait été encaissé en totalité.

Certificat médical (si certificat médical à fournir, avant la reprise par mail à secretaire@tcgm.fr).

- Pour les adultes, **le certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive datant de moins d'un an le jour de l'inscription est obligatoire**. Attention à porter la mention « y compris en compétition » pour permettre la participation aux compétitions. Il est valable 3 saisons.
- Pour les mineurs, le certificat médical est remplacé par un **questionnaire de santé jeune** à remplir et une **attestation du responsable légal** si et seulement si la réponse est non à toutes les questions. Dans le cas contraire, le certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive datant de moins d'un an le jour de l'inscription reste obligatoire.Il est valable 3 saisons.

Licence/assurance FFME : la licence FFME n'est **pas obligatoire** cette année, **sauf pour les compétiteurs.** Pour une pratique autonome (hors encadrement) de la montagne ou de l'escalade, l'assurance de la licence FFME sera indispensable dans le cas où votre assurance personnelle ne couvre pas ce type d'activité. Il existe 3 niveaux de couverture dans l'assurance FFME (base, base+, base++), pour plus d'info, voir https://www.ffme.fr/ffme/licence/
En cas de renouvellement de licence FFME (hors pratique de l'Alpinisme) la validité sur 3 saisons pour les adultes est conditionnée au questionnaire santé "adulte" : il faut avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.
En cas de licence FFME pour les jeunes, le principe du questionnaire de santé "jeune" à remplir et de l' attestation du responsable légal est appliqué. En cas de pratique de l'Alpinisme, le certificat est obligatoire pour tous. Sa validité sur 3 saisons est conditionnée au questionnaire santé "jeune" ou "adulte" : il faut avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.
Pour information, la MAIF étant l'assureur du club TCGM, il est également possible de prendre une assurance à la MAIF à tarif promotionnel via le club (nous consulter).

Bordereau à remplir obligatoirement

J'atteste avoir pris connaissance :

- des conditions d'adhésion et du règlement intérieur,
- de la charte du grimpeur autonome
- de la possibilité de souscrire une garantie complémentaire d'assurance soit avec ma licence FFME soit avec la garantie IA Sport de la MAIF.

Pour les Mineur uniquement :
Je soussigné(e) e), _____ en ma qualité de représentant légal de _____ atteste, qu'il /elle a renseigné le questionnaire de santé précisé à l'annexe II 23 du code du sport et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques et dans le cas contraire avoir fourni une certificat médical de moins de 1 an.

Fait à . . . . . Le . . . . . Signature . . . . . .

(pour les mineurs signature des parents ou du représentant légal)